

# Promotions civiques 2020



Le 18 février dernier, les jeunes Veyrites fêtant leurs 18 ans cette année ont été conviés par le Conseil administratif à un apéritif au restaurant scolaire de l'école de Bois-Gourmand. Ils se sont ensuite rendus à la cérémonie officielle organisée par la Ville de Genève au Théâtre du Léman.

# VEYRIER

SUR SCÈNE

- ▶ MUSIQUE
- ▶ DANSE
- ▶ PERFORMANCE

## INSCRIVEZ-VOUS



# SAMEDI 16 MAI 2020

## SCÈNE OUVERTE AUX JEUNES TALENTS

Pour les jeunes musiciens, danseurs, performeurs de Veyrier, ou ayant un lien avec la commune, qui veulent partager leur talent sur scène, sur le site de Grand-Donzel.

Prolongation des inscriptions  
jusqu'au 31 mars 2020

Contact et inscriptions :  
[manifestations@veyrier.ch](mailto:manifestations@veyrier.ch)  
Plus d'infos sur [www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)

Pages officielles

éditées par la Commission municipale d'information



Journal de Veyrier  
N° 125  
Mars 2020

# Conseil municipal – Séance du 10 décembre 2019

Présidé par M. Jean-Marie Martin (PDC), ce dernier plénum de l'année place les questions environnementales et sécuritaires au cœur des débats. En droite ligne de ces préoccupations, les groupes PLR et PDC déposent, en tout début de séance, un projet de résolution qui vise à améliorer la piste cyclable de la route du Stand-de-Veyrier.

Dans les communications du bureau, M. Martin informe que l'Association de quartier Veyrier-Rasses-Marais s'oppose au projet de déclassement de la zone agricole au lieu-dit «Les Bois de Troinex» qui est l'emplacement choisi par le Conseil administratif pour y construire un futur centre artisanal ou industriel.

Pour sa part, Mme Marlyse Rostan (PLR), Maire, annonce que le Mérite de Veyrier 2019 a été attribué à M. Tanguy Nef pour ses excellentes performances en slalom spécial qui lui ont permis d'entrer dans le top 30 mondial.

Le Conseil administratif a octroyé un montant de CHF 2'700 aux écoles de Veyrier pour l'achat des marmites en chocolat de l'Escalade.

Quant à la parcelle adjacente à la salle communale, celle-ci a été fermée provisoirement dans l'attente d'un arrêté permettant de réglementer la durée de stationnement.

De son côté, M. Raymond Gavillet (PDC), Conseiller administratif, informe qu'un don d'urgence de CHF 1'000 a été octroyé à Caritas pour ses actions liées au tremblement de terre en Albanie.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble), Conseillère administrative, revient sur une question de M. Bernard Pinget (PS) et rapporte que les couvercles des containers pour les déchets de cuisine sont régulièrement endommagés du fait que les usagers y glissent des sacs trop volumineux. De surcroît, le tri, parfois mal fait, impose de devoir tout incinérer. Pour pallier cette problématique, la commune va tester, dans un premier temps, un nouveau dispositif d'ouverture. Elle informe également que les communes ont obtenu du canton un report d'une année dans le cadre du transfert de compétences sur certains aspects de mobilité. Ceci laissera un temps appréciable aux municipalités pour se préparer à accueillir ces nouvelles prérogatives.

Le Conseil traite ensuite la modification des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Les informations complémentaires sur les nouveautés majeures introduites ayant été apportées en commission des affaires sociales à la satisfaction de tous les groupes, la proposition est acceptée à l'unanimité. La modification statutaire, rappelons-le, concrétise le premier train de lois sur la répartition des tâches entre le canton et les communes avec l'accueil parascolaire des élèves du degré primaire de l'enseignement public qui incombe désormais à 100% aux communes utilisatrices.

## 2 motions vertes sur 3 acceptées

Les municipaux débattent ensuite de trois motions écologiques dont, pour la première, celle qui concerne la «Déclaration d'urgence climatique» déposée par les groupes PLR et Veyrier-Ensemble. C'est l'occasion pour M. Charles Hutzli (PDC) de dresser la liste des nombreuses actions que la commune a déjà entreprises en vue de réduire l'impact environnemental : abandon des produits

phytosanitaires, conversion progressive des bâtiments aux normes Minergie et nouveaux véhicules acquis avec la norme Euro 6. Par ailleurs, il souligne que le plan directeur communal (PDCom), en cours d'élaboration, valide un certain nombre de contraintes. Ainsi, toutes les nouvelles requêtes en autorisation de construire seront conditionnées à une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et les édifices communaux seront soumis au label THPE (très haute performance énergétique). Pour toutes ces raisons, le groupe PDC acceptera cette motion.

M. Joël Jousson (V-E) souligne «qu'au-delà du politiquement correct, les pouvoirs publics ne peuvent plus se soustraire aujourd'hui à leur responsabilité d'imposer une vision pour lutter contre le réchauffement climatique». Il se déclare satisfait de l'invite de la motion, légèrement amendée en commission, qui demande à évaluer tout projet communal à l'aide d'une grille d'analyse afin de cerner les contraintes environnementales qu'il pourrait générer et aussi de la mesure qui vise à adopter le label THPE, le plus contraignant à ce jour en termes d'efficacité énergétique.

Pour M. Christian Robert (PLR), il n'est pas question dans cette motion d'effet de manches. «Les invites pragmatiques misent sur des démarches simples, à savoir s'interroger sur les conséquences possibles des projets communaux et prendre des mesures tant au niveau du bâti que de l'achat des véhicules». L' élu souligne qu'il s'agit surtout d'entériner des pratiques communales existantes en matière d'environnement qui sont déjà bien avancées sur un sujet où il n'y a plus à se montrer «climato-sceptique».

Mme Maude Bessat (PS) souligne que le parti socialiste défend, depuis de nombreuses années, l'écologie au sens large du terme et qu'il acceptera la motion. Son souci est de savoir comment elle sera concrètement suivie, avec quels moyens financiers et quelles ressources, et comment on fera pour s'assurer de son respect.

Pour Mme Tagliabue, cette motion a le mérite de contribuer à l'effort de clarification par rapport à ce qui a déjà été fait par la commune, dont les habitants n'ont parfois pas connaissance, et ce qui reste à entreprendre. Les deux préoccupations relevées en commission (achat de véhicules efficaces et bâtiments aux normes THPE) seront inscrites dans le PDCom et complétées par la mise en œuvre concrète du label «Cité de l'énergie» qui sera discuté plus loin.

M. Pinget met en garde contre la facilité de se satisfaire de l'adoption de normes ou de labels qui seront tôt ou tard rendus obligatoires. Pour lui, le mot même d'urgence climatique sous-entend une lutte qui passe par l'acceptation d'une perte de confort. Il réfute l'idée que la commune a fait tout ce qu'il fallait car elle pourrait aller plus loin avec l'achat de véhicules totalement exempts d'énergies fossiles, par exemple. A l'issue des votes, la motion telle qu'amendée en commission est acceptée à l'unanimité.

## Veyrier, ville bio et de l'énergie

Ce projet de motion des groupes Veyrier-Ensemble, PS et PDC a pour but d'obtenir les labels «Bourgeon de Bio Suisse» et «Cité de l'énergie» qui attestent des efforts de la commune en matière de développement durable. M. Hutzli regrette que, malgré un crédit voté en 2014 à cet effet, les mesures liées à

l'obtention du label «Cité de l'énergie» n'aient pas encore été mises en œuvre. Cette certification permettrait non seulement de faire un état des lieux au niveau des économies d'énergie, principalement des bâtiments communaux, mais servirait aussi de feuille de route pour les futurs investissements. Quant à l'obtention du label «Bourgeon de Bio Suisse», l'intervenant ne cache pas qu'il sera très contraignant et difficile à appliquer : importation d'un terreau spécial bio de Marseille, terrains de football à refaire et personnel supplémentaire à engager (30 personnes en plus selon l'expérience de la ville de Lancy).

M. Serge Patek (PLR) abonde dans le sens de la difficulté à mettre en œuvre un tel label et propose d'amender le projet de motion en supprimant l'invite qui demande au Conseil administratif de se renseigner pour l'obtention du «Bourgeon de Bio Suisse». Pour M. Jousson, même si la labellisation «Bourgeon de Bio Suisse» serait hautement improbable à appliquer pour Veyrier, il vaudrait la peine de s'informer de façon à décider en toute connaissance de cause.

Mme Tagliabue se dit prête à fournir toutes les informations quant aux implications exactes de ce label. Elle rappelle que le service des espaces verts tend à être le plus écologique possible par l'abandon des produits chimiques et la mise en œuvre de prairies fleuries afin de favoriser la biodiversité. Concernant le label «Cité de l'énergie», le crédit ayant déjà été voté, elle se déclare favorable à initier rapidement cette démarche qui permettra d'avoir un cadre clair.

M. Hutzli souhaite également trancher cette question du label «Bourgeon de Bio Suisse» avec des renseignements additionnels. Il est suivi par le Conseil et au terme des votes l'amendement est refusé et la motion renvoyée à l'unanimité au Conseil administratif.

## Motion sur les îlots de chaleur retirée

Se rendant aux conclusions de la commission, le groupe PDC retire formellement le projet de motion «Maintenir et accroître la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur» co-signée par tous les groupes politiques. Lors des débats en commission, il a été estimé que cette motion n'était pas sensée pour Veyrier, la commune ne subissant pas d'îlots de chaleur, hormis ceux qui pourraient éventuellement se créer aux Grands Esserts. Par ailleurs, l'objectif d'augmenter le nombre d'arbres est inscrit dans le PDCom et la démarche de plantations encouragée chez les particuliers.

Par la voix de Mme Bessat, le PS se range à l'avis du PDC mais entend, tout comme lui, revenir avec ce sujet prochainement. L'élue réfute l'idée qu'il n'y ait pas d'îlots de chaleur à Veyrier. Elle en veut pour preuve le parking du Grand-Donzel qui devient une véritable fournaise l'été.

Pour sa part, M. Jousson considère que cette motion n'est pas pertinente pour la zone villas qui compose le gros du tissu urbain de Veyrier. Pour lui, les seuls deux emplacements qui pourraient éventuellement être concernés un jour seraient la future esplanade Jean-Piaget aux Grands Esserts et la pièce urbaine «Maison de Vessy».

M. Alain Pautex (PLR) rappelle qu'il ressort des études qu'il n'y a pas d'îlots de chaleur avérés. Il

Suite en page 13

# Fête Petite Enfance 2020

La fête de la petite enfance aura lieu cette année le samedi 6 juin 2020 de 10h30 à 15h30 sur le site du Grand-Donzel et sur le thème des droits de l'enfant.

La manifestation aura lieu par n'importe quel temps.

Un cortège se formera pour une balade autour du site et un spectacle de chants aura lieu après le cortège, sous la tente.

Un grand pique-nique familial permettra aux familles de partager un moment convivial et dès 13 heures, le marché aux puces ouvrira ses portes et les stands d'activités organisés par les institutions animeront l'après-midi.

Plus de détails figureront dans le journal de mai et sur les panneaux d'affichage de la commune.

# Inscription Petite Enfance

Les inscriptions pour les garderies et les jardins d'enfants communaux, ainsi que l'association Pitchoun, pour la rentrée du lundi 24 août 2020,

auront lieu le mardi 24 mars de 7h30 à 11h30.

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site.

Les places éventuellement encore disponibles seront publiées sur le site [www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch) et dans les institutions.

Nous rappelons que les institutions sont ouvertes selon le rythme scolaire. Les informations relatives aux tarifs et les documents à fournir pour les institutions figurent dans le guide de la politique tarifaire des institutions de la petite enfance : <http://www.veyrier.ch/vie-locale/ecole-et-petite-enfance>



# Inscriptions annuelles pour l'année scolaire 2020-2021

Les inscriptions du GIAP pour la prochaine année scolaire auront lieu : le samedi 25 avril 2020 de 8h00 à 11h00 et le mercredi 29 avril 2020 de 17h00 à 20h00 à l'école de Grand-Salève.

Les parents auront également la possibilité d'inscrire ou de renouveler l'abonnement de leur(s) enfant(s) en ligne, sur le portail [my.giap.ch](http://my.giap.ch) dès la mi-mars 2020, jusqu'au 23 avril à minuit.

Suite de la page 12

reconnaît que le mérite de cette motion a été de se pencher sur ce sujet important et de prendre connaissance de la politique d'arborisation de la commune demandant de planter au minimum un arbre pour deux villas pour les nouvelles autorisations de construire.

Tous les groupes politiques suivent la proposition de retirer la motion qui est classée.

## Sécurisation immédiate demandée

La pétition en faveur de la sécurisation de la route de Veyrier à hauteur de la crèche de La Cigogne a recueilli 380 signatures en seulement deux semaines. Un record. Celle-ci fait suite à l'accident qui a, hélas, touché une patrouille scolaire en novembre dernier et qui s'ajoute au lourd bilan de l'année dernière où un piéton fut renversé au même endroit. Les pétitionnaires demandent à faire poser urgemment un bouton-poussoir tout en maintenant la présence des patrouilleurs durant les heures scolaires. Tous les municipaux sont unanimes à relever le degré d'urgence et renvoient la pétition au Conseil administratif en lui demandant de mettre en place des mesures immédiates de sécurisation.

Pour Mme Marie-Lourdes Desardouin (PS), c'est l'accident de trop qui a eu lieu dans un secteur sensible où des enfants traversent quotidiennement, ce qui contribue à attiser l'inquiétude des parents. Pour M. Thierry Schaffhauser (PLR) la limitation de vitesse à 50 km/h est insuffisante et sans grand effet sur les dépassements de véhicules qu'il a pu constater. Pour lui, il faut agir rapidement, le pire étant qu'un enfant soit percuté.

Mme Rostan rappelle que, suite au premier accident, la commune a immédiatement contacté le département concerné qui a pris comme mesure la limitation de vitesse à 50 km/h, assortie d'un feu à

poussoir. Celui-ci a connu quelques oppositions à l'interne qui semblent désormais toutes levées. Elle indique avoir écrit au Conseil d'Etat pour lui demander d'installer ce feu de toute urgence. «En cas d'inaction, la commune agira», prévient-elle.

## Propositions de l'exécutif

La proposition d'acquisition de matériel et équipements d'exploitation pour des travaux d'aménagement et d'entretien de petite et moyenne envergures est renvoyée en commissions.

Le Conseil discute ensuite plus longuement de la mise en zone 20 km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret proposée par le Conseil administratif avec 3 variantes (CHF 300'000, CHF 450'000 et CHF 520'500) qui visent à accroître la sécurité routière dans le périmètre. Mme Tagliabue rappelle que ce dossier est un long serpent de mer et encourage le Conseil à choisir la variante la moins onéreuse qui offre un aménagement minimum (marquages, bacs à fleurs et un resurfaçage). Il lui semble peu raisonnable d'aller jusqu'à déplacer la croix située sur le carrefour, du fait qu'on toucherait au patrimoine et aussi parce que ce monument fait office de ralentisseur de trafic naturel.

Au nom du groupe Veyrier-Ensemble, M. Sinan Kapanci demande le vote immédiat pour la première variante. Pour lui, un réaménagement plus conséquent s'inscrirait contre la volonté de pacifier la zone avec le risque d'accentuer la vitesse des voitures. M. Max Müller (PDC) déplore que l'étude complémentaire demandée en commission, en lien avec l'achat de la parcelle Jeanne d'Arc (variante 2) n'y figure pas. Il lui semble important de disposer de ces données avant de conclure à sa non pertinence quant au ralentissement recherché.

Mme Barbara Gremaud (PLR) demande également que les propositions soient renvoyées en commissions pour étude et que, dans le cadre d'installation

de bacs à fleurs, de veiller à intégrer un budget pour les fleurir. M. Pinget souhaite aussi reprendre les débats en commissions et le renvoi est accepté.

## Résolution pour l'amélioration de la piste cyclable

Le Conseil discute encore d'un projet sécuritaire qui remporte l'adhésion de tous. Celui-ci vise à améliorer la sécurité de la piste cyclable de la route du Stand-de-Veyrier en élargissant le tronçon de Sierre jusqu'au stand de tir. Ceci permettrait aux nombreux collégiens du plateau de Vessy de rouler sur cette bande en toute quiétude, y compris à la tombée de la nuit. Présentant la résolution, M. Pautex rappelle que cette considération figure dans le PDCom, mais qu'une solution doit être trouvée avant.

M. Jousson abonde et indique qu'un vote a eu lieu au sein de la commission ad hoc du PDCom, il y a seulement quelques jours de cela, pour sécuriser ce tronçon. Il explique que le groupe Veyrier-Ensemble n'a pas souhaité être cosignataire de cette résolution pour la seule raison que le PLR avait exclu arbitrairement le PS du champ des signataires. Cela ne fait que renforcer le clivage gauche-droite, sur un sujet qui a pourtant inquiété le PS depuis longtemps. M. Pinget ne veut pas polémiquer sur les signatures. Il lui paraît surtout urgent de remettre aux normes la largeur minimale du tronçon et de régler cette question avec le canton, sous peine que la commune soit tenue pour responsable d'un accident.

M. Hutzli est d'accord de rediriger la responsabilité au canton et en profite pour énumérer la liste du matériel sécuritaire à adopter pour tout cycliste.

M. Patek propose d'amender l'invite en conséquence et de l'adresser non plus au Conseil administratif, mais au Conseil d'Etat. Au final, le projet de résolution avec l'amendement PLR est accepté à l'unanimité en vote immédiat.

Fabienne Waldburger



# Conseil municipal – Séance du 21 janvier 2020

M. Jean-Marie Martin (PDC), Président, ouvre cette première séance de 2020 en formulant les vœux du Bureau du Conseil municipal.

Parmi les communications du Conseil administratif, Mme Marlyse Rostan (PLR), Maire, rappelle la fin de la distribution gratuite des sacs en plastique dans tout le canton.

Dès janvier 2020, la commune interdit toute dépose de sacs d'ordures ménagères sur la voie publique, en dehors des containers prévus à cet effet. Une information au public suivra.

Chacun se souvient des sympathiques et attachants nounours qui ornaient les façades de la mairie pendant Noël. Face à la demande de personnes qui souhaitent en acquérir, la commune a décidé de les mettre en vente au prix de CHF 40 et de reverser la recette à une œuvre caritative.

Répondant à l'interpellation de M. Max Müller (PDC), Mme Aline Tagliabue (V-E), Conseillère administrative, informe que trois places de dépose rapide verront le jour ce printemps à la déchetterie du Grand-Donzel.

Elle précise, en outre, à l'attention de Mme Barbara Gremaud (PLR), que les travaux du chemin de Pinchat avaient été réalisés sommairement il y a une année, en prévision de la future ligne de BHNS (bus à haut niveau de service).

Par rapport à l'affaissement constaté à hauteur du chemin Sur-Rang, une étude va être lancée prochainement.

## Macarons sur les rails

Aux alentours du printemps, les habitants de Veyrier profiteront de macarons de stationnement moyennant une demande à faire auprès de la Fondation des parkings. Suivant l'avis de la commission des finances et sécurité, le Conseil a soutenu d'une seule voix la proposition d'un macaron unique pour tout le territoire qui s'appliquera exclusivement sur les places de parking à 3 heures. Un tout-ménage informera les Veyrites des démarches à entreprendre. M. Jacques Charles (V-E) souligne qu'avec l'introduction du macaron, la commune règle la problématique du stationnement à durée illimitée des voitures ventouses. Comme la mesure est nouvelle, il demande à étoffer la communication par une séance d'information. M. Müller veut saluer la persévérance du parti socialiste qui, législature après législature, est revenu à la charge afin de rendre acceptable une mesure qualifiée au départ de saugrenue. Pour Mme Marie-Lourdes Desardouin qui a mené le combat, il ne s'agit ni plus ni moins que «d'un jour de gloire pour le parti socialiste». Le système des macarons profitera aux Veyrites et tout particulièrement aux populations vulnérables telles que les aînés en les soustrayant au stress des amendes pour un tarif abordable. Les macarons reviendront à CHF 200 par an pour les particuliers et à CHF 400 pour les entreprises. Au nom du PLR, Mme Marianne Cherbuliez se dit satisfaite que les discussions en commission des finances aient abouti. Elle relève qu'il s'agit d'un bon compromis qui pourra être ajusté par la suite en cas d'application décevante.

## Dépenses sous la loupe

Depuis l'année dernière, les frais en travaux et

acquisitions de matériel supérieurs à CHF 20'000 ne sont plus comptabilisés dans le budget de fonctionnement et passent en investissements. Sur les 13 objets proposés, la commission des constructions en a retenu 8. M. Bernard Pinget (PS) propose d'introduire l'alternative d'achat d'un véhicule utilitaire électrique qui cadrerait mieux avec l'idée d'une commune en déclaration d'urgence climatique. M. André Vouilloz (V-E) indique que son groupe accepte les dépenses proposées par le Conseil administratif. Il demande néanmoins que des économies soient trouvées, par exemple, pour l'acquisition de la nacelle pour l'espace culturel. M. Müller s'insurge d'avoir dû étudier des objets avec des descriptifs lacunaires et plus généralement du manque d'explications fournies par le Conseil administratif dans ce type de propositions tout au long de cette législature. Au final, sur les 13 propositions soumises, 3 ont été refusées (module street workout du Grand-Donzel, panneaux lumineux d'information et achat de mâts drapeaux pour le chemin des Rasses) et 2 autres repoussées (nacelle et renouvellement d'un véhicule). Le PDC accepte la demande de crédit modifiée en commission. M. Thierry Schaffhauser indique que le PLR accepte également la dépense. Concernant le point des panneaux lumineux, son souhait est d'en voir aussi à Vessy et à Pinchat. Le Conseil vote ensuite sur la délibération qu'il accepte à l'unanimité.

## Zone 20 km/h

Un autre retour de commission est discuté. Il s'agit de la proposition qui concerne l'élargissement de la zone de rencontre (zone 20 km/h) du centre du village aux chemins Jules-Edouard-Gottret et Ernest-Pisteur et pour lequel le Conseil administratif proposait 3 variantes. Suivant l'avis des commissions, le Conseil opte finalement pour la variante simple en faveur de travaux de resurfacement et d'aménagements spécifiques (marquages, bacs à fleurs, signalétique) à la zone 20 km/h.

Pour des questions patrimoniales et de physionomie de l'endroit, Mme Anne Batardon (V-E) ne souhaite pas toucher à la croix. Elle relève l'incohérence de réaménager le carrefour en la déplaçant alors qu'elle fait déjà office de ralentisseur. «Pourquoi entreprendre un réaménagement onéreux sur un emplacement qui est déjà en adéquation avec le but recherché d'une limitation à 20 km/h ?», s'interroge l'élue. Au nom de son groupe, elle demande le vote de la variante simple. M. Serge Patek fait savoir que le groupe PLR partage les mêmes appréciations que Mme Batardon et retient aussi la variante simple. Tout comme M. Charles Hutzi (PDC) qui rappelle que cette mise en zone 20, discutée pendant 12 ans et retardée à cause d'autres travaux dans le secteur, est très attendue par les riverains. Il relève que le bémol de la proposition réside dans le manque de chiffrage financier quant au mobilier urbain qu'il est prévu d'aménager sans que cela n'ait inquiété les commissions qui l'ont étudiée. Par l'intermédiaire de M. Pinget, le parti socialiste fait savoir qu'il se rallie aux conclusions de la commission des constructions et espère que ces mesures de ralentissement du trafic s'assortiront de contrôles de vitesse, difficiles à mettre en place pour l'heure. Selon lui, la solution pourrait provenir du Grand Conseil qui devrait plancher prochainement sur une

nouvelle réglementation propre aux zones 20.

## Pour une ligne 34 efficace

Dans un projet de résolution, les groupes PLR, PDC, PS et Veyrier-Ensemble demandent au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des TPG de rétablir une ligne 34 efficace. M. Olivier Duc (PLR) rappelle que, depuis la nouvelle entrée en vigueur des horaires de bus TPG en décembre dernier, la commune est très impactée en devant faire face à une baisse des cadences de presque 50% dans des tranches horaires très fréquentées. Entre 6h10 et 8h46, plus que 6 bus de la ligne 34 circulent au lieu de 11, et entre 15h00 et 18h54, leur nombre a passé de 15 à seulement 9. Toute la population veyrite est touchée par cette baisse drastique de bus. Mais c'est plus particulièrement les jeunes qui se rendent aux collèges Claparède, de Candolle, à l'ECG Jean-Piaget et à l'école Moser qui en paient un lourd tribut. La connexion avec le bus 41 n'est plus possible sans de longues attentes, complexifiant grandement leur retour à la maison à midi. M. Duc dénonce aussi le fait que plusieurs parents aient été obligés d'amener leurs enfants en voiture afin qu'ils arrivent à l'heure pour les épreuves semestrielles de décembre.

M. Joël Jousson (V-E) s'élève contre l'incohérence de prôner la mobilité douce et, en même temps, de réduire l'offre, notamment vers les établissements scolaires. Pour lui, il est inacceptable que les parents doivent pallier le manque des TPG par des transports individuels motorisés. Le groupe Veyrier-Ensemble demande que les discussions débouchent soit sur le retour aux anciens horaires, soit sur l'adaptation des nouveaux de façon conséquente. Quant aux problématiques connexes (suppression du 8 Tournettes et tracé de la ligne 49) qui représentent une autre source d'inquiétude, l'élue suggère de les empoigner de façon concomitante dans ce dossier.

M. Pinget avoue aussi son incompréhension de voir une diminution de l'offre alors que le transfert modal est cité comme l'un des enjeux les plus importants.

Le projet de résolution est accepté en vote immédiat.

## Interpellations et mises au point

La fin de la soirée n'est pas un long fleuve tranquille. Plusieurs interpellations et mises au point des groupes politiques vont avoir lieu.

M. Schaffhauser demande à savoir quand la nouvelle salle communale sera effective. Par ailleurs, ayant entendu que les travaux de la deuxième étape de Grand-Salève 2 subiraient des dépassements de crédit, il demande un point de situation. Mme Tagliabue répond que la salle communale est prévue pour cet automne. Elle confirme les dépassements qui seront annoncés en commission ad hoc et bientôt devant ce Conseil.

M. Jean-Jacques Imberti (V-E) annonce qu'il se présente à l'exécutif en tant qu'indépendant de droite. De ce fait, il démissionnera de son parti dès la fin de cette législature.

Mme Gremaud aimerait, dans la réfection du chemin de Pinchat, qu'on prenne en compte les questions liées à la mobilité douce aujourd'hui et pas seulement les considérations du futur BHNS. Mme Tagliabue explique que ce dossier a plusieurs intérêts en jeu. Il dépend aussi de critères de la

Suite en page 15

# Rubrique technique

## Parking de l'Uche

La commune a modifié une partie de la zone extérieure du parking de l'Uche afin de proposer 11 places de parking de courte durée pour les parents déposant leur(s) enfant(s) à la crèche des Étournelles et pour la clientèle des commerces avoisinants.



## Service cantonal du développement durable Etat de Genève



## 19<sup>ème</sup> édition du Concours cantonal du développement durable Appel à candidatures

Vous êtes une entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public ou parapublic ?  
Vous avez un projet ou avez réalisé une action exemplaire en matière de développement durable ?

### Participez au Concours genevois du développement durable !

Le concours cantonal du développement durable vise à soutenir, encourager et promouvoir les projets et les réalisations exemplaires issus de la société civile en matière de développement durable pour Genève et sa région.

Organisé chaque année depuis 2002 par le service cantonal du développement durable, le concours comporte trois catégories de récompenses :

- **La Bourse** contribue à la concrétisation d'un projet issu des milieux privés ou associatifs. Elle est dotée d'un montant maximum de 30'000 francs.
- **Le Prix** récompense une réalisation mise en œuvre par des acteurs des milieux privés ou associatifs. Il est doté d'un montant maximum de 10'000 francs.
- **La Distinction** (sans dotation financière) met à l'honneur une réalisation issue du domaine public ou parapublic.

Délai d'inscription : **31 mars 2020**

#### Renseignements :

concourssdd.ge.ch  
M. Jean-Pierre Tombola, service cantonal du développement durable, DT  
+41 22 388 19 42 ; e-mail : jean-pierre.tombola@etat.ge.ch

#### Service cantonal du développement durable (SCDD)

Département du territoire (DT)  
18 bis, quai Ernest-Ansermet  
1205 Genève  
Tél : +41 22 388 19 40  
Email : agenda21@etat.ge.ch

### Suite de la page 14

commune de Carouge et est étroitement lié au développement des Grand Esserts.

M. Patek fait part d'une rumeur entendue sur une mise en sens unique du chemin de Pinchat par la commune de Carouge afin d'éviter de devoir élargir le tronçon et d'exproprier. Il souhaite connaître le point de vue des autorités là-dessus. M. Gavillet annonce que des discussions entre M. Antonio Hodggers, Conseiller d'Etat, et les communes de Troinex, Carouge et Veyrier vont bientôt avoir lieu afin de faire une pesée d'intérêts, particulièrement en regard des considérations écologiques.

Au nom de son groupe, M. Serge Zanicoli (V-E) adresse de vifs reproches à Mme Rostan pour son

discours lors des bons vœux à la population qui a fait état de propos discréditant l'action politique du Conseil municipal. Pour lui, ce n'était ni la manière, ni le lieu, ni le moment.

Mme Rostan se défend d'avoir voulu jeter de l'huile sur le feu dans son discours qui a été perçu différemment selon la sensibilité. Elle n'a jamais dit que le Conseil municipal ne travaillait pas. Elle pense au contraire qu'il travaille trop. Si l'étude des dossiers est poussée, force pour elle est de reconnaître que, pour la première fois, on arrive en fin de législature sans le moindre projet de construction. C'est cette inamovibilité qu'elle souhaitait mettre en lumière.

M. Pinget aimerait relever que ce discours a été ressenti comme une sorte de blessure d'amour propre infligée au Conseil municipal. Choisir un événement public pour vider son sac ne pouvait être que mal reçu.

M. Müller souhaite faire savoir que le PDC a considéré unanimement le discours comme étant déplacé. Ce qui devait être un élément festif a été gâché par un règlement de compte public.

Par la voix de M. Olivier Duc, le PLR affirme, quant à lui, qu'il ne souhaite pas polémiquer.

F. Waldburger

# Nouveau : Cours de natation et bébés nageurs à la piscine municipale !



L'école de Natation AquaHarmony vous accueille en famille à la piscine municipale de Veyrier et vous propose des cours de natation privés ou collectifs pour tous les âges dès 4 ans, ainsi que des cours bébés nageurs dès l'âge de 4 mois (jusqu'à 3 ans). Tous les cours sont encadrés avec passion par des moniteurs diplômés afin de faire rimer apprentissage avec plaisir.

**Les nouveaux cours de bébés nageurs ont lieu tous les dimanches matin de 9h30 à 10h et de 10h à 10h30 – hors vacances scolaires.**

Tarifs :

Carnet de 10 leçons = CHF 400 + 1 bonnet de bain pour bébé et 1 carnet pédagogique offerts.

Dans le petit bassin de 16 m, spécialement chauffé à plus de 30 degrés pour le confort de vos bout'chous, vous êtes les bienvenus à 1 ou 2 parents pour faire bouger votre bébé dans l'eau en toute sécurité et l'aider à appréhender le milieu aquatique avec aisance. Le fond amovible du bassin est rehaussé afin de vous permettre de pratiquer avec votre bébé en ayant pieds, à

hauteur confortable. Il n'est donc pas nécessaire pour les parents de savoir nager. Après la phase de découverte de l'eau et de la flottaison, vous amorcez un travail de motricité tout en douceur et au rythme de l'enfant sur la base d'un parcours aquatique simple animé par des musiques de Disney. Une façon agréable et ludique pour

votre bébé de découvrir son corps et le milieu aquatique, et un moment privilégié à partager avec votre enfant. Un siège bébé et une table à langer sont à votre disposition dans les vestiaires et un petit déjeuner parents/enfants est servi au Harmony Café.

## Et pour les plus grands ?

Les deux bassins de 16 et 25 m accueillent les enfants et adultes de niveaux débutants à compétition dès l'âge de 4 ans, avec tout l'espace et la profondeur pour progresser. Les toboggans aquatiques et une grande structure gonflable permettent aussi de se détendre et de s'amuser lors des temps de jeux et en-dehors des cours. En fin de cycle, vos enfants reçoivent un diplôme qui valide les apprentissages acquis pour passer au prochain niveau.



Informations et inscriptions:

veyrier@harmony.ch ou 022 752 54 54

## FLASH INFO

### Sacs plastiques

En février 2019, le canton de Genève a fait un premier pas pour traiter la problématique des déchets de plastique : une modification de la loi sur la gestion des déchets (LGD ; L 1 20), acceptée à l'unanimité du Grand Conseil, met fin à la distribution gratuite de sacs plastiques en caisse dans tous les commerces de détail du canton. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

Source : Office cantonal de l'environnement

### Ordures ménagères

Les containers sont obligatoires !

Ils doivent être rentrés dans les meilleurs délais après le passage du camion de ramassage.

**Tout dépôt de sacs d'ordures ménagères sur la voie publique est désormais interdit.**



## Départ Karin Wechsler

Madame Karin Wechsler a quitté ses fonctions de coordinatrice culture et manifestations pour une nouvelle expérience professionnelle. Nous la remercions de sa collaboration et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.

## AGENDA CULTURE & MANIFESTATIONS PRINTEMPS 2020

**Concert**  
**15 mars 2020**  
**Alessio Nebiolo & Nadio Marengo**  
Espace culturel La Mansarde - 17h30

**Exposition**  
**23 avril-10 mai 2020**  
**E. Garcia-Gavillet / F. Guyomarch/ S. Rupp**  
Espace culturel La Mansarde

**Conférence**  
**24 avril 2020**  
**Société Astronomique de Genève**  
**«Initiation à l'astronomie»**  
Aula école de Bois-Gourmand - 20h

**Concert**  
**28 avril 2020**  
**Cotton Mount & Yaël Miller**  
Salle communale - 20h

**Concert**  
**14 mai 2020**  
**Louis Matute Quartet**  
Espace culturel - La Mansarde - 20h30

**16 mai 2020**  
**Veyrier sur scène**  
Site de Grand-Donzel

**Spectacle musical**  
**5 juin 2020**  
**Ensemble Caravelle**  
Salle communale - 20h

**Manifestation**  
**6 juin 2020**  
**Fête de la petite enfance**  
Site de Grand-Donzel

**Manifestation**  
**26 juin 2020**  
**Promotions scolaires**  
Site de Grand-Donzel

*Sous réserve de modifications*

**Plus d'informations  
sur [www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)**

# Passeport-Vacances

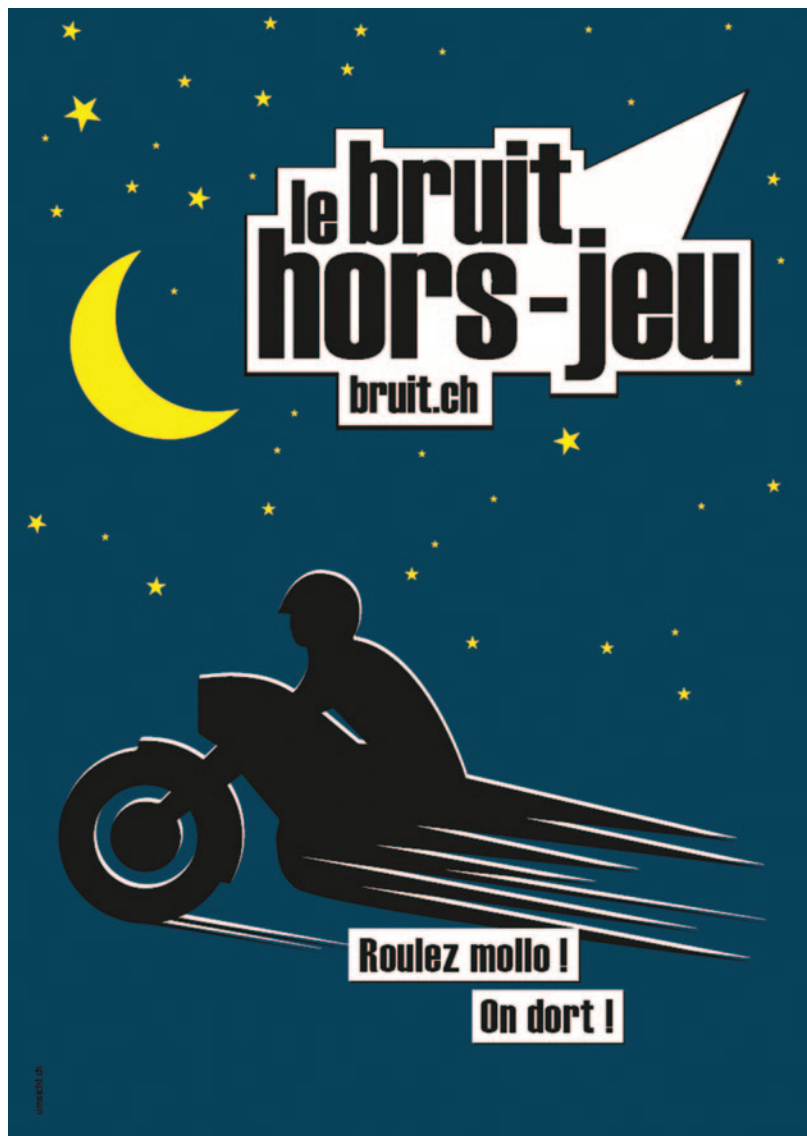


Les activités du Passeport-Vacances se dérouleront du 6 au 31 juillet 2020. Le programme complet sera publié après les vacances de Pâques. Inscription directement sur le site : [www.passeport-vacances-ge.ch](http://www.passeport-vacances-ge.ch) à partir du mois de mai.

Créé en 1978, le Passeport-Vacances offre une grande variété d'activités pendant la période où les enfants ne sont pas scolarisés en juillet. Il vise à offrir des vacances abordables tout en favorisant l'autonomie des enfants âgés de 10 à 15 ans (jeunes nés entre 2005 et 2010) en les invitant à concevoir leur propre programme à travers 90 activités de leur choix.

Le programme, sans cesse renouvelé, se construit chaque année grâce à une collaboration efficace entre le secteur public et privé (communes, entreprises, associations) ainsi que divers groupements qui souhaitent partager leur savoir. C'est ainsi que le Passeport-Vacances peut offrir des activités de qualité allant du sport à la découverte d'un métier.

Cette année également, Pro Juventute Genève offrira aux enfants un endroit à midi pour manger pour un prix abordable. Les enfants seront accompagnés du lieu de leur activité au lieu du repas, afin de diminuer les déplacements sans surveillance d'adulte.



## Accès à la culture pour toutes et tous

### CHÉQUIER CULTURE

théâtre  
danse  
musées  
cinéma  
musique

Recevez  
60 francs  
pour vos  
sorties  
culturelles

Informations et conditions d'octroi sur  
[www.ville-geneve.ch/chequier-culture](http://www.ville-geneve.ch/chequier-culture)

Genève,  
ville de culture  
[www.ville-geneve.ch/chequier-culture](http://www.ville-geneve.ch/chequier-culture)



Parmi les différentes mesures financières qu'il met en place, le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève propose un Chéquier culture pour les personnes à revenus modestes, afin que chacun puisse profiter de l'abondante offre culturelle à Genève.

### Le chéquier pour qui ?

Les bénéficiaires doivent remplir trois conditions :

- avoir plus de 21 et moins de 64 ans,
- avoir leur domicile en Ville de Genève ou dans l'une des communes participantes,
- toucher un subside (groupes 1 à 3) ou 100% pour l'assurance-maladie \*

NB : les étudiants-es ne peuvent recevoir de chéquier car ils bénéficient déjà d'autres rabais sur les prestations culturelles, liées à leur statut.

Offrez-vous de passionnantes évasions, seul-e ou accompagné-e, parmi un choix de plus de 60 partenaires culturels.

Le Chéquier culture contient 6 chèques de dix francs que vous pouvez employer individuellement ou cumulés. Vous avez également la possibilité d'inviter quelqu'un grâce à votre chéquier, à condition que vous soyez également présent-e. Ils sont nominatifs (une carte d'identité peut être demandée au détenteur), intransmissibles et valables durant l'année en cours. Ils peuvent être utilisés directement pour payer aux caisses de l'une des nombreuses institutions partenaires en 2020.

### Une démarche simple et pratique pour obtenir le chéquier

Les personnes qui répondent aux critères d'âge et de lieu de résidence ci-dessus peuvent retirer leur Chéquier culture sur présentation d'une pièce d'identité et de l'attestation de subside pour l'année en cours à la mairie de Veyrier.

Plus d'informations sur [www.ville-geneve.ch/chequier-culture](http://www.ville-geneve.ch/chequier-culture)

\* Jusqu'au 31 décembre 2019, le chéquier culture était délivré aux personnes qui bénéficiaient d'un subside A, B ou 100%.

A partir du 1er janvier 2020, le chéquier culture peut être délivré aux personnes qui bénéficient d'un subside du groupe 1, 2, 3 ou 100%

# Événements TSHM

C'est avec un immense plaisir que nous invitons les habitants de Veyrier à venir partager des moments uniques de convivialité autour d'un repas du monde et/ou d'un apéro dansant.

**ENSEMBLE À TABLE**  
REPAS TOUT PUBLIC



INSCRIPTION: [TSHM.SALEVE@FASE.CH](mailto:TSHM.SALEVE@FASE.CH) ADULTE: 10 CHF  
ENFANT: 5 CHF

LE MERCREDI 26 FÉVRIER	COUSCOUS
LE MERCREDI 8 AVRIL	INJARA (ÉRYTHÉE)
LE MERCREDI 6 MAI	FEJUADA (BRÉSIL)
LE MERCREDI 27 MAI	POULET YASSA

À LA SALLE COMMUNALE DE VEYRIER DÈS 11H45  
POUR PLUS D'INFORMATIONS:  
CHERIF MESSAOUDI | NUMÉRO: +41 79 599 42 46



**APÉRO DANSANT DE VEYRIER**

ENTRÉE LIBRE  
DE 18H À 21H



AU LOCAL DU FIL D'ARGENT  
AV. DU GRAND-SALÈVE 8, 1255 VEYRIER

**LE VENDREDI 28 FÉVRIER**  
**LE JEUDI 2 AVRIL**  
**& LE VENDREDI 24 AVRIL**

POUR PLUS D'INFO : CHERIF MESSAOUDI | NUM: +41 79 599 42 46



Découvrez les menus "Ensemble à table" proposés et réservez vos places par e-mail : [tshm.saleve@fase.ch](mailto:tshm.saleve@fase.ch)  
Participation : adultes CHF 10 et CHF 5 pour les enfants

Lors des "Apéros dansants de Veyrier", dont l'entrée est libre, des boissons et des plateaux de charcuterie seront proposés à la vente.

**Les équipes du Fil d'Argent et des TSHM se réjouissent d'ores et déjà de vous voir nombreux à ces événements.**

## Info

# Chenilles processionnaires

Que sont les chenilles processionnaires et pourquoi sont-elles dangereuses ?

Les chenilles processionnaires du pin tissent des nids aux extrémités des branches et se dirigent ensuite en file indienne, comme une « procession », jusqu'au sol, afin de trouver un site convenable pour creuser sous terre et se métamorphoser en papillon de nuit. Les chenilles processionnaires du chêne, quant à elles, tissent des nids contre les troncs puis se métamorphosent en papillon en laissant dans les nids leurs poils urticants lesquels se dispersent graduellement.

**Attention :** En cas de contact direct avec la peau ou par la dispersion de leurs poils urticants, ces insectes peuvent provoquer des atteintes importantes à la santé, telles que des troubles oculaires, cutanés et des voies respiratoires.

### Que faire ?

- Empêcher les enfants de jouer sur le sol au pied des pins et des chênes.
- Rincer abondamment les objets ou habits qui ont été en contact avec des poils urticants.
- Empêcher les chiens de se promener près des arbres infestés pour éviter des lésions sévères de leur langue.

### Que fait la ville de Veyrier ?

Chaque année, une importante campagne d'élimination est menée en fin d'hiver dans nos parcs. La procédure consiste soit à couper les nids directement sur les branches des pins et les détruire, soit à utiliser un piège posé autour du tronc et attendre la descente des chenilles dans le sac prévu à cet effet et l'éliminer ensuite.



### Nous vous rappelons que :

Selon le règlement sur la conservation de la végétation arborée, tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires ou de mettre en place des mesures visant à éviter la propagation de ces insectes, avant la descente des chenilles au début du printemps. Des mesures administratives et des sanctions peuvent être ordonnées par l'autorité compétente. Il est recommandé de faire appel à des entreprises forestières d'échenillage, d'élagage ou de paysagistes le plus tôt possible afin de limiter les risques de dispersion des poils.